

Annexe 3

Majoration en cas de non-respect des délais d'annulation



Annulation hors délais	JOUR DE CARENCE (DANS TOUS LES CAS)	MAJORATION SANS MOTIF VALABLE	MOTIF POUR ANNULLATION DE LA RÉSERVATION (SUR PRÉSENTATION D'UN JUSTIFICATIF DANS LES 72H DE LA DEMANDE)
Pré scolaire (7h15 - 8h 30)	1 ^{er} jour d'absence facturé		Maladie de l'enfant perte d'emploi, événement familial grave
> Études du soir (16h30 - 18h00) Post scolaire : > CP et maternelle (16h30 - 19h15) > CE à CM2 (18h00 - 19h15)	1 ^{er} jour d'absence facturé		Maladie de l'enfant perte d'emploi, événement familial grave
Mercredis Petites vacances scolaires Vacances d'été	1 ^{er} jour d'absence facturé	50 % du tarif applicable pour la période réservée	Maladie de l'enfant perte d'emploi, événement familial grave

	HORAIRES À RESPECTER	MAJORATION SANS MOTIF VALABLE
Mercredis et vacances scolaires	Arrivée après 9h	5€
Post scolaire Mercredis et vacances scolaires	Départ après 19h15	5€